

COMMUNE DE FLEXANVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2017/001 du 27 novembre 2017, Monsieur Le Maire de Flexanville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

L'objet du PLU est de fixer les règles d'urbanisme permettant d'intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales intervenues depuis l'approbation du POS et de préserver l'identité du village en assurant sa valorisation tout en favorisant le renouvellement urbain et un développement adapté et maîtrisé.

Monsieur Michel VALOIS, a été désigné Commissaire enquêteur par Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

La décision prise par la Mission Régionale d'Autorité environnementale de dispenser l'élaboration du PLU d'évaluation environnementale est jointe au dossier de PLU soumis à l'enquête publique.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 décembre 2017 au samedi 20 janvier 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 10h00 à 12h00 et le mardi de 17h00 à 19h00

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- **samedi 16 décembre 2017 de 09h30 à 12h30**
- **mardi 09 janvier 2018 de 17h00 à 20h00**
- **samedi 20 janvier 2018 de 09h30 à 12h30**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet local d'urbanisme pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Maire de Flexanville
3, Rue de la mairie
78910 FLEXANVILLE

Et par voie électronique à l'adresse suivante : plu.enquete.publique.flexanville@orange.fr

Des informations sur le projet de PLU sont disponibles sur le site : <http://www.flexanville.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie dès qu'ils seront transmis pour une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête.